

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton ^{de}
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70080

Objet

Réglement des honoraires
de Maître BELAY.

DATE DE CONVOCATION

le 7 Août 1970

DATE D'AFFICHAGE

le 14 Août 1970

Nombre de conseillers
en exercice 23

Nombre de présents 15

Nombre de votants 15

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

3808

L'An mil neuf cent soixante dix
le treize Août à 20 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur MATRAS.

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHÉ, BUJARD, LANUSSE, Adjoints
MM. COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, POUGET
REIX, DOMECCQ, TETARD, STIPAL, NARTEAU,
CAMBLONG.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. MM. BERLAND, BÉTOUS, GACHET, BROTEAU, Mme BIDEAU
VULTAGGIO, OSQUIGUIL.

M on sieur TETARD a été élu Secrétaire.

Par lettre du 20 Juillet 1970, Maître BELAY, Huissier de
Justice à ROYAN a adressé pour règlement un état taxé de ses
honoraires, à la suite de la consultation qui lui avait été demandée
concernant l'affaire de l'étanchéité de l'église Notre-Dame.

Il convient de régler le montant de ces honoraires s'élevant
à 580 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la note d'honoraires présentée par Maître BELAY, Huissier
de Justice, le 20 Juillet 1970,

DECIDE :

- de mandater à Maître BELAY C.C.P. BORDEAUX n° 772,60, la somme
de 580 F. (cinq cent quatre vingts francs) en règlement de ses

.....

honoraires pour sa consultation et l'étude du dossier de l'église
Notre-Dame.

- d'imputer la dépense correspondante au Chapitre 934 - 665 du
budget 1970.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme
Pour le Maire
Adjoint délégué,

Maurice Matras

Maurice MATRAS.



APPROUVÉ

ROCHFORT-sur-MER, le **3 SEP. 1970**

Le Sous-Préfet,
Pr le Sous-Préfet de Rochefort
et par intérim,
Le Sous-Préfet de Saintes,

[Handwritten signature]